

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 15 BIS AA

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« les dates de l'entrée »

les mots :

« la date d'entrée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.